



C . N . B . A .

N° 2 – Déc. 2001.

«L'AVENIR du FLUVIAL »

La Lettre parlementaire de la
Chambre Nationale de la Batellerie Artisanale

EDITORIAL

A l'heure où la batellerie doit anticiper le départ de sa "génération baby-boom", la CNBA et Voies Navigables de France se mobilisent pour mettre en place, dès 2002, une nouvelle formation aux métiers du transport fluvial, dans l'objectif de susciter de nouvelles vocations.

Lancer cette nouvelle formation, c'est parier sur l'avenir d'un mode de transport qui offre de nombreux atouts : fiabilité, sécurité, modicité des coûts et respect de l'environnement.



B. BEAUSSART
Président de la CNBA

Qu'en serait-il cependant de ces efforts si les conditions de travail des bateliers devaient se dégrader sans cesse du fait de la mise en place d'horaires de

navigation inadaptés, si la disparité des réglementations fiscales entre les Etats membres devait continuer à engendrer des situations de concurrence déloyale, si des taxes inadaptées les empêchaient d'investir, si leur régime de retraite, enfin, ne tenait aucun compte de la spécificité de leur métier ?

Oui, les professionnels du transport fluvial sont promis à un bel avenir, mais à la condition que leur spécificité soit reconnue. Il ne s'agit pas d'une profession comme les autres : il faut le savoir, il faut en tenir compte !

Bernard BEAUSSART
Président de la C.N.B.A.

**Nouvelle
adresse**

**Chambre Nationale de
la Batellerie Artisanale**
34, Rue du Télégraphe - Bât. B
75020 - PARIS

Tél : 01 43 15 96 96 - Fax : 01 43 15 96 97
e-mail : CNBA.PARIS@wanadoo.fr

Ce qui inquiète les bateliers :

1) La réforme des retraites des commerçants.

La réforme du régime des retraites des commerçants est déjà bien avancée puisque le principe en a été voté par l'Assemblée plénière de l'ORGANIC.

Pourtant, une fois encore, cette réforme ne prend pas en considération le cas particulier des bateliers, itinérants, et l'obligation qui leur est faite de naviguer à deux : comment à la fois imposer la présence de deux personnes à bord d'un bateau (presque toujours mari et femme pour les petites entreprises artisanales) et supprimer un régime de retraite qui tenait compte du travail des conjoints au sein des entreprises familiales ?

2) Les 35 Heures dans la fonction publique.

En application de la Loi sur les 35 heures, le Ministère chargé des Transports met la dernière main aux horaires applicables aux personnels de l'Etat, dont les éclusiers.

Les bateliers sont inquiets car le projet actuel risque d'entraîner également une modification importante des horaires d'ouverture des écluses. Or si ces modifications doivent conduire à des restrictions significatives de la circulation sur les canaux à petit gabarit, qui sont pourtant des maillons essentiels du réseau français mais qui souffrent déjà de graves carences d'entretien, c'est la compétitivité même du transport fluvial qui est mise en jeu.



Verra-t-on bientôt les chargeurs de régions entières comme le Centre ou la Champagne-Ardennes, être contraints de remettre leur fret à la route ?

Une idée de « QUESTION ECRITE »

à poser au Ministre des Finances et de l'Economie, sur la fiscalité applicable aux entreprises de batellerie artisanale.

Alors même que le Gouvernement souligne les atouts du transport fluvial, la fiscalité applicable aux entreprises de transport fluvial freine considérablement le développement du secteur.

Un bateau est en effet un investissement lourd. Or le renouvellement d'un matériel amorti donne lieu à taxation sur les plus-values sauf si le chiffre d'affaires de l'entreprise est resté inférieur à 350 KF pendant les deux années précédentes.

Ce seuil est manifestement trop bas, les seules charges d'exploitation de l'entreprise pouvant suffire à couvrir ce montant. La plupart des bateliers sont donc condamnés, soit à ne pas remplacer leur matériel, soit à fragiliser considérablement leur entreprise en amputant leurs recettes à venir du montant de la taxe.

Relever ce seuil, voire supprimer la taxation dans le cas d'un réinvestissement, apparaîtrait dès lors comme un double encouragement à la modernisation du parc français et au développement du transport fluvial.

Le Parlementaire souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement en la matière.